

COLLECTIVITÉS

Hôpitaux sans frontières entre les Ardennes et la Wallonie

Convention. Depuis le 1^{er} février 2008, les transfrontaliers français et belges peuvent se faire hospitaliser indifféremment des deux côtés de la frontière, sans autorisation médicale préalable. Le dispositif pourrait être bientôt élargi aux urgences.

Choisir l'hôpital le plus proche en dépit des frontières administratives et géopolitiques ! C'est désormais chose possible pour les assurés sociaux résidant dans les 19 cantons du nord des Ardennes françaises (lire encadré), le long de la frontière avec la Belgique, ainsi que ceux habitant les provinces wallonnes de Namur et de Luxembourg.

Depuis le 1^{er} février dernier en effet, ces transfrontaliers peuvent se rendre sans autorisation médicale préalable dans treize établissements hospitaliers de leur choix : en France les centres hospitaliers de Sedan et Charleville-Mézières, les hôpitaux locaux de Fumay et Nouzonville, la polyclinique du Parc à Charleville, la clinique de Villers-Semeuse ; en Belgique le centre hospitalier de Dinant, les polycliniques de Gédine, Ciney, Beauraing, Couvin et Philippeville, ainsi que la clinique de Mont-Godinne. Ces établissements sont tous signataires d'une convention de zone d'accès aux soins transfrontaliers signée le 28 janvier dernier au centre hospitalier de Sedan par les autorités sanitaires franco-belges, convention ensuite ratifiée par le parlement belge.



la convention a été signée en présence de nombreuses personnalités parmi les quelles Jean-Paul Bachy, président du Conseil régional et du centre hospitalier de Sedan, Patrice Gross ou Marc Laménie, sénateur des Ardennes.

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Né du programme européen « Interreg II » de coopération sanitaire et directement inspiré de l'action pilote « Transcards » développée dès 2000 dans la zone enclavée franco-belge de la Thiérache, cet accord-cadre remplace et élargit la convention signée en 2004 entre les centres hospi-

taliers de Charleville-Mézières et Dinant. Ce dernier avait alors permis aux habitants des cantons français de Givet et Fumay de recevoir des soins hospitaliers à Dinant, plus proche que la capitale ardennaise, dans les mêmes conditions de prise en charge que sur le territoire hexagonal. « Cette convention de zone d'accès aux soins transfron-

taliers exprime notre volonté d'assurer des services de proximité de qualité », explique Jean-Paul Bachy, le président du Conseil régional de Champagne-Ardenne dont la compétence s'est élargie aux questions médico-sanitaires. Le principal objectif de cet accord vise en effet à améliorer l'accès aux soins des personnes éloignées des hôpitaux de leur pays de

150 000 HABITANTS CONCERNÉS

Les cantons ardennais concernés par la convention sont les suivants : Elze, Fumay, Givet, Monthermé,umont, Rerwez, Rocroi, Rumié, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Nouzonville, Revin, Carignan, Mouron, Revin, Raucourt-Et-Flabas, Sedan-Nord, Sedan-Est, Sedan-Ouest. Cela représente un espace territorial de quelque 150 000 habitants concernés par cet accord dont, selon le Conseil général des Ardennes, « les conséquences ne peuvent être que bénéfiques à la pérennité de l'ensemble des établissements hospitaliers signataires ».

URGENCES

Cependant, cette coopération sanitaire transfrontalière renforcée ne peut à l'évidence que conforter la pérennité des établissements signataires dont les complémentarités sont multiples. Car l'accord permet non seulement d'assurer le meilleur accès possible à des soins de qualité pour les transfrontaliers tout en garantissant la continuité des soins, mais également d'optimiser l'organisation de l'offre en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens matériels et humains comme la mutualisation des pratiques. Il s'agit d'utiliser au mieux les différents plateaux techniques des hôpitaux concernés. Un des sujets abordés pour le prolongement de cette convention concerne d'ailleurs la mise en place du même type de prise en charge pour le secteur des urgences.

« Ce protocole s'inscrit dans une stratégie plus globale de coopération soutenue de la Champagne-Ardenne avec la Wallonie voisine » souligne enfin le président Bachy qui souhaite « relancer » l'accord de portée générale signé en 2001 entre les deux Régions. Le calendrier est idéal au moment où la nouvelle politique européenne interrégionale se négocie à Bruxelles.

DOMINIQUE CHARTON

Patrice Groff: « La frontière est de plus en plus en pointillé »

Le 1^{er} vice-président du Conseil général.

Si l'assemblée départementale ardennaise n'est techniquement pas concernée par le champ médico-sanitaire du territoire, cette compétence relevant du Conseil régional et de l'État, son 1^{er} vice-président Patrice Groff, présent en janvier dernier lors de la signature de la convention franco-belge au centre hospitalier de Sedan, n'en salue pas moins positivement cette initiative placée sous l'égide de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance-maladie) et de l'agence régionale d'hospitalisation.

Pour le conseiller général de Montheau, cette nouvelle organisation ne constitue pas un élément d'attractivité territoriale à proprement parler mais bien « un élément de facilité » d'une arrivée dans les Ardennes. « On ne vient pas ici pour des soins lourds. Mais un jeune couple s'intéresse à la médecine de proximité. Il veut savoir qu'il n'y aura pas de soucis administratifs à une éventuelle hospitalisation. Si ce n'est pas l'argument premier, c'est au moins un élément supplémentaire », explique l'élu ardennais.

RELANCE

« Cette convention a formalisé ce qui existait », estime Patrice Groff. Pour inédite que soit, par son ampleur, la nouvelle convention de zone d'accès aux soins transfrontaliers, elle n'en constitue pas moins à ses yeux la continuation d'une coopération engagée depuis plusieurs années déjà, notamment avec la province de Namur ou avec l'agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Ainsi, dans ce domaine médico-sanitaire où

« les échanges de bonnes pratiques » sont monnaie courante de part et d'autre de la frontière, la construction dans les Ardennes d'un hébergement spécialisé par l'établissement belge l'Albatros constitue une belle illustration de cet état d'esprit.

« La frontière est de plus en plus en pointillé » souligne le conseiller général. Plusieurs pistes de relance de cette coopération ardennowallonne sont à l'étude au sein de l'assemblée départementale. Parmi celles-ci, Patrice

Groff met en avant la rénovation de la ligne ferroviaire Reims/Charleville-Mézières/Dinant/Namur. « Lors de sa venue dans les Ardennes, le candidat Nicolas Sarkozy avait évoqué la possibilité pour l'État de financer à 50 % la remise en état des voies ferrées belges » rappelle le 1^{er} vice-président. « Si on recréait cette liaison, les Ardennes se trouveraient à mi-chemin entre deux importantes liaisons TGV, l'une vers Strasbourg, l'autre vers l'Europe du Nord ».

Patrice Groff ne manque pas l'occasion de souligner les relations étroites et pérennes qui unissent la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes avec ses homologues des provinces belges de Namur et de Luxembourg. « Tous les échanges ne demandent qu'à s'approfondir » juge-t-il. Pour peu que soient allégés les volets administratifs. La nouvelle convention d'accès aux soins ouvre à cet égard de nouvelles pistes.

D.C.